

BUDGET 2023 PAR CATÉGORIE BUDGÉTAIRE

Revenus	Montant budgété
Taxes	424 122,00 \$
Transferts	529 676,26 \$
Services rendus et autres revenus	99 875,00 \$
Total	1 053 673,26 \$

Dépenses	Montant budgété
Administration Générale	189 971,50 \$
Sécurité publique	81 786,76 \$
Voirie	252 270,00 \$
Hygiène du milieu	108 200,00 \$
Urbanisme, promotion et développement	170 158,00 \$
Loisirs et culture	37 578,00 \$
Immobilisations et frais de financement	213 709,00 \$
Total des dépenses	1 053 673,26 \$

Comparativement à 2022, le total des dépenses budgétées augmente de 98 675,26\$, principalement causé par une inflation généralisée à environ 7% et de nombreux projets subventionnés. L'inflation impacte directement les coûts de plusieurs fournisseurs, ainsi que le coût

des quotes-parts. La masse salariale comprend également une augmentation généralisée, qui demeure néanmoins largement sous les niveaux de l'inflation. L'augmentation des revenus passe principalement par l'augmentation des revenus de transferts, les autres revenus que la taxation prévue augmentant globalement de 91 229,24\$ par rapport à 2022.

Afin de combler le manque à gagner, le taux de taxe sur la valeur foncière et le taux de taxe spéciale pour la sûreté du Québec augmenteront chacun de 0,01\$ par tranche de 100\$ d'évaluation. L'augmentation du taux de taxation s'ajoute également à l'augmentation de la valeur foncière provoquée par le nouveau rôle d'évaluation triennal reportée qui entre en application en 2023. Globalement, cela signifie donc une augmentation du compte de taxes 2,32%, soit 7 582,00 \$ au total. Malgré cela, la taxe spéciale sur l'aqueduc pour le remboursement du règlement d'emprunt 276 diminuera de 35,82\$, étant donné que le refinancement du prêt a diminué le montant des paiements pour celui-ci.



Emrick Couture-Picard
Directeur général et greffier-trésorier